

MDE [ACTUALISATION 2018]

AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA FDE 62

Comment maîtriser vos dépenses énergétiques

La Maîtrise de l'Énergie fait partie des grands enjeux auxquels sont confrontées les collectivités. Les économies sont indispensables. Pour aider les collectivités à maîtriser leurs dépenses et leurs consommations énergétiques, la FDE 62 développe des moyens humains, techniques et financiers.

Vos interlocuteurs de la FDE 62

Caroline GONSE

Conseiller en Énergie

Ligne directe 03 21 71 62 72

Portable 06 71 53 32 76

Mail : caroline.gonse@fde62.fr



Thibaut DEJAIGHER

Conseiller en Énergie

Ligne directe 03 21 51 80 36

Portable 06 30 92 75 28

Mail : thibaut.dejaigher@fde62.fr



Financement

- Accompagnement du Conseil d'Orientation Énergétique
- Accompagnement des audits et des études des bureaux d'études
- Accompagnement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Énergie
- Accompagnement des investissements
- Prêts bonifiés par la FDE 62

INGÉNIERIE

- Conseil en énergie à la demande
- Hiérarchisation du patrimoine bâti
- Bilan énergétique
- Plan d'action stratégique communal
- Pré-diagnostic d'un bâtiment
- Analyse de projet de rénovation et de construction

VOS AVANTAGES

- L'accès au conseil énergétique pour un coût réduit
- Des financements renforcés :
 - Pour la rénovation
 - Pour la construction neuve

POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

Avec ses missions ponctuelles de conseil destinées aux collectivités, la FDE 62 vient en appui des collectivités dotées de compétences techniques insuffisantes.

« Nous sommes à vos côtés à toutes les étapes de vos projets. Contactez-nous pour connaître la démarche à suivre. »

1. IDENTIFIER LES ENJEUX ÉNERGETIQUES ET LA STRATEGIE À METTRE EN ŒUVRE

Pour pouvoir s'engager dans une dynamique de maîtrise d'énergie, la collectivité doit au préalable identifier et hiérarchiser les enjeux énergétiques sur son patrimoine bâtiment et éclairage public. Ce bilan énergétique permet d'élaborer la stratégie à mettre en œuvre.

SOLUTION : LE CONSEILLER EN ÉNERGIE À LA DEMANDE

- Vous bénéficiez des conseils d'un technicien du service MDE de la FDE 62, mis à disposition de votre collectivité.

L'agent de la FDE 62 analyse les consommations, visite les bâtiments, hiérarchise les enjeux, conseille la collectivité sur la stratégie à mettre en œuvre, présente éventuellement les propositions en Conseil Municipal.



Coût pour la collectivité :
600 €
selon temps passé

Ce service s'adresse avant tout aux collectivités dépourvues de compétences adaptées, qui ne sont pas intégrées dans un Plan Climat Territorial actif sur la thématique.

OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ	MISSION FDE 62	PRESTATIONS	PRIX INDICATIF*
Sensibiliser aux enjeux énergétiques communaux.	Hiérarchisation du patrimoine	- Production d'une fiche récapitulative réalisée sans déplacement	0 € Nouveauté 2017
Identifier les enjeux énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâtiment (dans la limite d'une dizaine de bâtiments) et de l'Eclairage Public	Bilan énergétique sur 3 ans et proposition de plan d'action	- Visite du patrimoine - Bilan des consommations sur 3 ans - Identification des enjeux énergétiques - Plan d'action stratégique communal. - Bilan énergétique après travaux	0 € Nouveauté 2017
Identifier les enjeux énergétiques d'1 bâtiment.	Pré-diagnostic d'un bâtiment et pré-évaluation de potentiel EnR	- Visite du bâtiment - Bilan des consommations sur 3 ans - Identification des enjeux énergétiques - Préconisations techniques et pré-évaluation de potentiel EnR.	600 €** Soit 3 jours de travail 0€ si suivi de travaux
Identifier des optimisations et des solutions innovantes.	Analyse complémentaire d'un projet de rénovation ou de création de bâtiment	- Visite du bâtiment - Analyse du programme travaux - Identification d'optimisations et de solutions innovantes et EnR - Estimation des CEE et subventions - Présentation à l'équipe de maîtrise d'œuvre	600 €** Soit 3 jours de travail 0€ si suivi de travaux

* Le prix de la mission reflète le temps passé prévu pour la mission proposée sur la base de 200 euros par jour.

** Missions payantes sauf si elles sont suivies de travaux. La réalisation de travaux entraîne leur gratuité.

2. CONCEPTION DU PROJET

Après l'identification des enjeux énergétiques et la définition d'une stratégie MDE, la collectivité doit déterminer avec précision le programme des travaux, les solutions à mettre en œuvre et les économies d'énergie potentielles. Cette définition nécessite l'intervention d'un bureau d'études.

SOLUTION : L'ACCOMPAGNEMENT DES AUDITS ET DES ÉTUDES

■ Vous sélectionnez un bureau d'études.

Celui-ci valide la faisabilité, dimensionne, chiffre les solutions techniques... L'accompagnement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Energie peut également être retenu.

€ **Financement de la FDE 62 : 30 à 70%**

OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ	MISSION DU BUREAU D'ÉTUDES	PRESTATIONS	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA FDE 62										
Définir la stratégie MDE sur un vaste ensemble de bâtiments et éclairage public (supérieur à une dizaine de bâtiments).	Conseil d'Orientation Énergétique (COE)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et hiérarchisation des enjeux énergétiques. - Préconisation, pré-chiffrage et priorisation des actions d'amélioration. - Identification des opportunités de rénovation BBC. 	70% <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de bâtiments</th> <th>Plafond par bâtiment</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 10</td> <td>420 €</td> </tr> <tr> <td>10 à 29</td> <td>385 €</td> </tr> <tr> <td>30 à 100</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>> 100</td> <td>315 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de bâtiments	Plafond par bâtiment	< 10	420 €	10 à 29	385 €	30 à 100	350 €	> 100	315 €
Nombre de bâtiments	Plafond par bâtiment												
< 10	420 €												
10 à 29	385 €												
30 à 100	350 €												
> 100	315 €												
Définir un programme travaux sur : - 1 bâtiment. Définir un programme travaux sur : L'éclairage public	Audit Énergétique de bâtiment Audit énergétique de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse approfondie du patrimoine - Etude critique et comparative de solutions techniques - Evaluation des coûts d'investissement et des potentiels d'économie d'énergie 	70% 20% Restitution audit 50% Travaux réalisés Plafond : 2 660 € par bâtiment <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre d'habitants</th> <th>Plafond</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 2 000</td> <td>4 620 €</td> </tr> <tr> <td>2 000 à 20 000</td> <td>15 400 €</td> </tr> <tr> <td>> 20 000</td> <td>30 800 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'habitants	Plafond	< 2 000	4 620 €	2 000 à 20 000	15 400 €	> 20 000	30 800 €		
Nombre d'habitants	Plafond												
< 2 000	4 620 €												
2 000 à 20 000	15 400 €												
> 20 000	30 800 €												
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser un contrat de fourniture d'électricité. - Optimiser les modes de consommation de l'électricité. - Dresser le bilan des opérations SEVE réalisées 	Profil de consommation électrique pour les sites inférieurs à 36 kva, tarifs bleus	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement et analyse du profil de consommation d'électricité d'un bâtiment. - Préconisations sur le mode de consommation. - Définition du contrat de fourniture adapté. 	70% Profil simple : 350 € Profil + analyse : plafonné à 1 050 €										
Optimiser et rénover une installation de production et de distribution de chaleur existante au gaz naturel. Identifier l'opportunité de mise en œuvre de solution Gaz naturel + EnR.	Audit «Chaudière» ou «parc de chaudières»	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - Identification des enjeux - Proposition et chiffrage d'interventions 	70% Plafond : 560 € par bâtiment Complément de prestation accompagné à 100%										
Identifier les solutions techniques et sources d'énergie possibles sur un patrimoine futur ou existant.	Etude de «Choix Énergétique»	- Etude approfondie de différentes solutions techniques.	70% Plafond : 2 660 € par bâtiment										
Dimensionner et chiffrer une installation de Pompe à Chaleur géothermique pour un bâtiment futur ou existant.	Etude de faisabilité Pompe à Chaleur géothermique sur nappe ou sur sonde	- Forage d'essai, ingénierie.	30% Plafond : 12 000 € par bâtiment										
Optimiser une opération de rénovation ou de création d'un bâtiment. Atteindre des niveaux de performance tel que : BBC rénovation, HQE, bâtiment passif, bâtiment à énergie positive...	Assistance à Maitrise d'Ouvrage Energie	- Accompagnement tout au long d'un projet de rénovation ou création, de la conception à la réalisation.	30% Plafond : 12 000 € par bâtiment										

3. REALISATION DES PROJETS

La rénovation énergétique de leur patrimoine et la mise en place de systèmes de chauffage performants dans les bâtiments neufs représentent des investissements importants pour les collectivités. Or celles-ci sont confrontées à des contraintes budgétaires qui risquent de pénaliser leurs projets.



SOLUTION : LE CONSEILLER EN ÉNERGIE À LA DEMANDE

- Vous bénéficiez de financements pour vous aider à investir, en rénovation et en systèmes de chauffage dans la construction neuve.

La FDE 62 fait évoluer ses aides pour accompagner plus et mieux les travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine des communes.

INSTALLATION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE

Accompagnement de la FDE 62 sur les systèmes de chauffage dans le cadre de :

- Rénovation du patrimoine
- Bâtiments neufs

Système de Production de chaleur	Accompagnement financier de la FDE 62
<ul style="list-style-type: none"> • Électrique rayonnant ou à chaleur douce si solution la plus pertinente préconisée lors d'un audit 	Plafond 2 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Pompe à chaleur « Air-Eau » à démarrage progressif 	Plafond 7 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Pompe à chaleur « Eau-Eau » à démarrage progressif 	Plafond 7 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Chaudière basse température 	Plafond 2 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Chaudière à condensation ou pulsatoire 	Plafond 5 800 €
<ul style="list-style-type: none"> • Chaudière à condensation + solaire thermique ou photovoltaïque 	Plafond 7 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • Pompe à chaleur au gaz, chaudière électrogène 	Plafond 10 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Radiant gaz naturel 	20€ par m ² chauffé : Plafond 12 000 € / bâtiment si passage au gaz naturel OU Plafond 5 800 € / bâtiment si rénovation d'installations existantes
<ul style="list-style-type: none"> • Aérotherme à condensation gaz naturel 	45€ par m ² chauffé : Plafond 5 800 € / bâtiment si rénovation d'installations existantes
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de réseaux hydraulique de distribution de chaleur en rénovation (réseau et radiateur) hors bâtiment neuf 	25% : Plafond 6 250 € / bâtiment

POMPES À CHALEUR GÉOTHERMIQUES

- Accompagnement de la FDE 62 sur les forages et les sondes.

Pompes à chaleur géothermiques	Accompagnement financier de la FDE 62
<ul style="list-style-type: none"> • Projets sur nappe 	30% : Plafond 6 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Projets sur sonde 	

RENOVATION BBC

- Augmentation de l'accompagnement de la FDE 62 sur l'ensemble des lots de la rénovation qui concerne l'énergie à la condition que le projet utilise le gaz naturel ou l'électricité comme énergie de chauffage

Lots énergie	Accompagnement financier de la FDE 62
<ul style="list-style-type: none"> • Isolation • Ventilation • Éclairage 	140 € par m ²
<ul style="list-style-type: none"> • Régulation (chauffage, éclairage, ventilation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plafond de 70 000 € par an par collectivité Sous réserve de l'atteinte des critères BBC Rénovation

ADAPTATION OU OPTIMISATION D'UNE CHAUFFERIE GAZ

- Subvention pour les chaufferies récentes présentant un potentiel important d'économie d'énergie.

Solutions d'optimisation	Accompagnement financier de la FDE 62
<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un brûleur gaz modulant (dans le cadre d'un passage au gaz naturel) 	50% : Plafond 1 500 € par chaudière
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration globale des performances de la chaufferie par mise en place de : <ul style="list-style-type: none"> - systèmes de pilotage performants (régulation, sondes diverses) - calorifuges des réseaux et accessoires - pompes à variation de tension, vannes 3 voies 	30% : Plafond 2 500 € par chaufferie • 5 projets maximum par an par commune

Les prêts à taux bonifiés

Les travaux subventionnés par la FDE 62 sont éligibles aux prêts à taux bonifiés de la FDE 62

- Montant minimum : 10 000 €
- Montant maximum bonifié par an : 500 000 €
- Frais de dossier fixés forfaitairement : 200 €*.

Durée d'amortissement	Taux Caisse d'épargne 2018	Bonification de la FDE	Taux résiduel pour la collectivité
5 ans	0,70 %	0,70 %	0 %
7 ans	0,90 %	0,90 %	0 %
10 ans	1,20 %	1,20 %	0 %
15 ans**	1,50 %	1,50 %	0 %

Pour un prêt entre 10 000 et 500 000 €

La **bonification** est applicable quelle que soit la banque retenue par la collectivité

* Pour les dossiers ≤ à 100 000 € et 0,20 % du montant emprunté pour les dossiers > 100 000 €
** Uniquement pour les dossiers BBC

LE BON RÉFLEXE : AVANT TOUT PROJET, CONTACTEZ LA fde62